

Attaque terroriste à Condé-sur-Sarthe: l'édifiante expertise psychiatrique de Michaël Chiolo

écrit par Antiislam | 15 mars 2019



Du Figaro :

Le terroriste de Condé-sur-Sarthe avait notamment menacé de mort un médecin qui avait témoigné devant la cour d'assises lors d'un précédent procès en 2012.

Édifiante, l'histoire illustre encore la dangerosité du terroriste de la prison de Condé-sur-Sarthe Michaël Chiolo.

En 2016, peu de temps après avoir été condamné en appel à trente ans de réclusion pour avoir volé, torturé et tué un octogénaire, ancien résistant et déporté, Chiolo a menacé de mort l'expert psychiatre entendu par la cour d'assises.

En détention, il confie une «mission» à un de ses codétenus en passe d'être libéré.

Une fois sorti, l'homme contacte l'expert et lui délivre «un

message de la part de Michaël».

Un message dont la teneur fait froid dans le dos:

«Quand je sors de prison, je violerai ta femme et tes enfants sous tes yeux et je te tuerai ensuite.»

L'expert près la cour d'appel de Metz, le D^r Alexandre Baratta, qui exerce à l'unité pour malades difficiles de Sarreguemines (on compte dix UMD en France), est habitué aux menaces et aux agressions.

Mais le «message» de Michaël Chiolo lui paraît particulièrement grave et il porte plainte pour menaces de mort au commissariat de Sarreguemines. Une plainte dont il n'a plus jamais eu de nouvelles...

Ce qui pose de nouveau le problème de l'évaluation d'un détenu au comportement pour le moins agressif, suivi pour sa radicalisation et condamné pour apologie du terrorisme.

À noter que, comme l'a révélé France Bleu Besançon, en cette même année 2016, alors qu'il venait de menacer de mort le D^r Baratta, des surveillants de la maison d'arrêt de Besançon s'inquiétaient des menaces d'égorgement que proféraient Chiolo à leur rencontre dans des écoutes téléphoniques du renseignement pénitentiaire.

Délinquance précoce

La lecture de l'expertise psychiatrique pour le procès de Michaël Chiolo en première instance, en 2014, explique en tout cas pourquoi le D^r Baratta a cru bon de «marquer le coup» et de porter plainte.

Chiolo, né le 11 juillet 1991, est alors jugé avec deux complices pour avoir tué, dans des conditions atroces, Roger Tarall, 89 ans.

Son parcours est brièvement rappelé: pas d'antécédents psychiatriques mais des problèmes passés avec l'alcool et la drogue.

Une délinquance précoce, dès l'âge de 13 ans, pour des faits de vol simple et vol avec violences (racket scolaire).

Il est condamné à quinze ans pour extorsion, seize ans pour cambriolage, au total cinq condamnations sans parler de rappels à la loi qui, pour Chiolo, «ne comptent pas».

Quand il tue Roger Tarall, en 2012, il est en cavale pour des faits de vol avec violences aggravées.

Après une histoire familiale marquée par le conflit et la désunion, Michaël Chiolo s'est converti à l'islam en mars 2010, à 18 ans, et a adopté le prénom d'Abdelkarim.

Il se proclame pratiquant assidu et affiche un profond dédain pour les femmes supposées «de mauvaise vie» mais n'en commet pas moins des violences et consomme alcool et drogue.

Sur le plan psychiatrique, l'expertise conclut à un «trouble grave de la personnalité » avec «diagnostic de psychopathie»

Sur le plan psychiatrique, l'expertise conclut à un «trouble grave de la personnalité» avec «diagnostic de psychopathie», cette psychopathie étant «fortement associée aux violences sous toutes ses formes: agressions physiques, atteintes aux biens et potentiellement violences sexuelles».

Pour l'expert, Chiolo est des trois accusés, celui «qui présente la dangerosité criminologique la plus élevée avec un risque particulièrement élevé de *récidive*». «Concernant les éléments de bon pronostic, précise l'expertise, nous n'en avons relevé aucun chez le sujet.»

«À noter, poursuit l'étude, que l'annonce de la mort de M. Tarall n'a pas été suffisante pour mettre un terme au projet

de braquages en série de M. Chiolo: celui-ci était donc inscrit dans une escalade de violences particulièrement sévères.»

Lors du procès en appel, fin 2015, la présidente de la cour d'assises avait demandé au D^rBaratta si Chiolo avait un profil de radicalisé dangereux potentiel. Le médecin avait alors répondu que, pour lui, l'accusé était un excellent candidat pour un passage à l'acte...

<http://lefigaro.fr/actualite-france/2019/03/12/01016-20190312ARTFIG00112-justice-l-edifiante-expertise-psychiatrique-de-michael-chiolo.php>

Note d'Antiislam

Comme toujours la conversion à l'islam est le sommet d'une carrière de très dangereux criminel ...